

Message du Conseil communal au Conseil général N° 116 du 4 juin 2018

OBJET : Crédit de fr. 580'000 TTC pour la réfection du chemin d'accès à la Métairie de Domont sur le territoire de Soulce et l'amélioration de la desserte forestière.

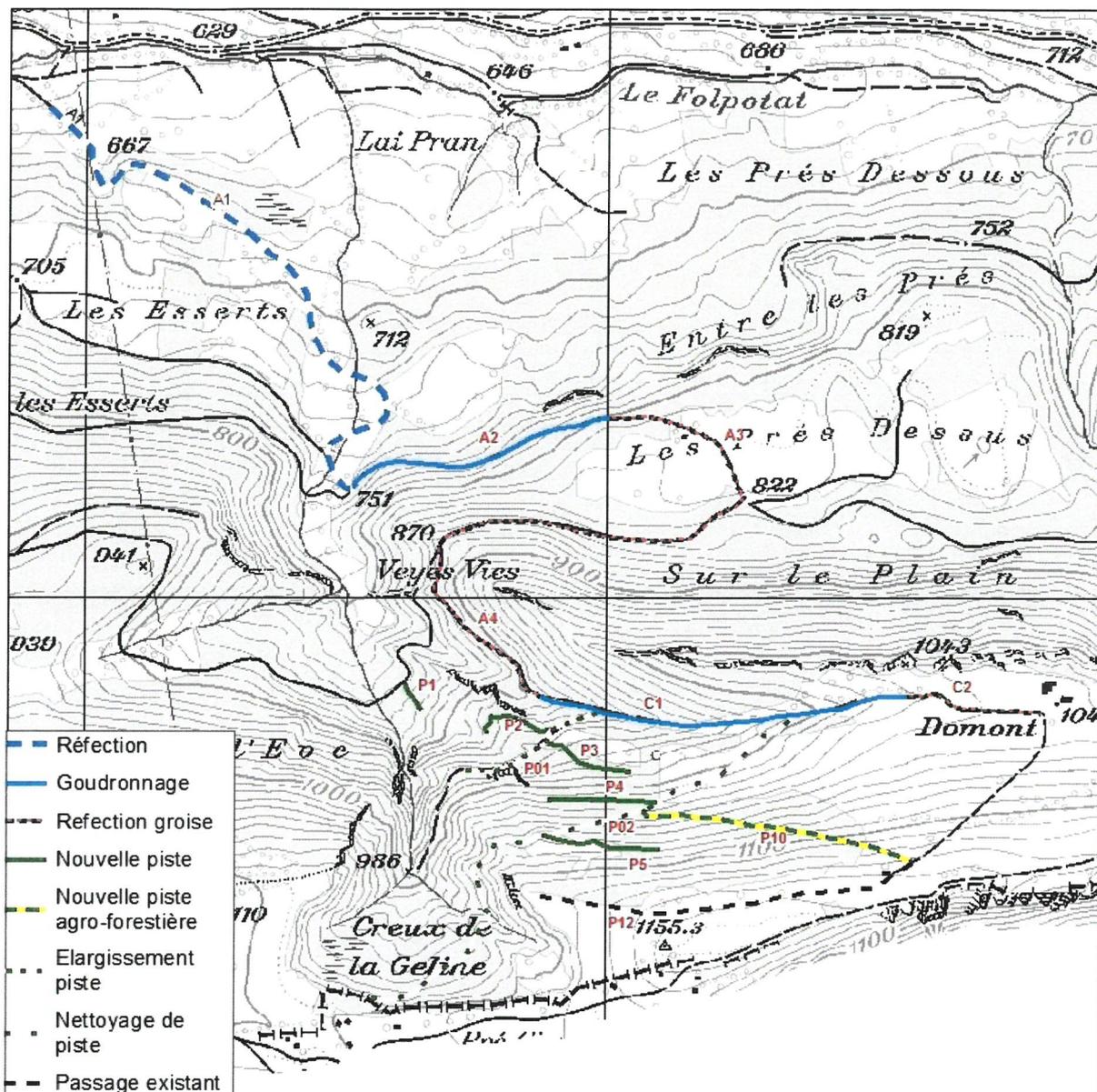
1. Considérations générales

Le chemin d'accès à la métairie de Domont, long de plus de 4 km, permet de desservir de grandes surfaces forestières et agricoles. Il nécessite une remise en état sur l'ensemble du tracé qui peut être séparé en trois portions :

1. La partie inférieure, longue de 1'250 m', est constituée d'un chemin stabilisé (ciment-Glorit) recouvert d'un enduit bitumineux et d'un gravillonnage. Au vu de l'état du chemin, affaissements ponctuels, nids de poules, une réfection s'impose.
2. La partie médiane (1'850 m) est un chemin groisé, pentu par endroits, et plus ou moins dégradé. Les coûts d'entretien sont élevés en raison de la forte pente et du trafic. Le goudronnage d'une partie de ce tronçon, ainsi que sa réfection en groise ou groise-ciment sur les autres parties permettra d'y remédier.
3. La partie supérieure (1'100 m'), également en groise est très pentue et difficilement praticable avec un véhicule ordinaire. Il est prévu la pose d'un enrobé sur la partie la plus pentue et une réfection en groise du reste (forêts privées)

Dans le cadre du projet, il est également prévu de desservir les forêts inaccessibles de Domont ainsi que la partie supérieure du pâturage par la construction de pistes (forêts et pâturages en grande partie privés).

Les autorités cantonales agricole et forestière prévoient de subventionner à plus de 50% ces travaux pour autant qu'ils soient intégrés dans un projet global, dont le maître d'œuvre est la commune.



La présente demande de crédit concerne les travaux suivants :

- Tronçon A1 : Renforcements ponctuels du coffre et réfection du goudronnage bicouche par la pose d'un nouvel enrobé.
- Tronçon A2 : Elargissement et pose d'un enrobé
- Tronçon A3 : Réfection et stabilisation au ciment avec ajout de Glorit
- Tronçon A4 : Réfection de la superstructure en groise et renvois d'eaux
- Tronçon C1 : Réfection et pose d'un enrobé
- Tronçon C2 : Réfection en groise
- Pistes P1, P2, P3, P4 et P5 et P10 : Construction de nouvelles pistes
- Pistes P01 : Elargissement de la piste
- Piste P02 : Nettoyage de la piste

2. Considérations particulières

- Le tronçon A1 servant d'accès à d'importantes surfaces forestières et agricoles subit une importante charge de trafic. Il présente par endroits des affaissements et sa superstructure, composée d'un goudronnage bicouche, est passablement dégradée. Sa réfection permettra d'assurer sa durabilité à l'avenir.
- En raison de sa forte pente et du trafic le tronçon A2 nécessite un entretien constant et coûteux. La pose d'un enrobé permettra d'y remédier. Il sera nécessaire de déplacer le sentier pédestre afin que les promeneurs ne marchent pas sur une surface en dur.
- On constate des problèmes liés à l'évacuation des eaux sur le tronçon A3 (saignées qui se bouchent, groise dans les surfaces agricoles, nids de poules). La stabilisation de ce tronçon permettra de palier à ces inconvénients.
- Le tronçon A4 sera réfectionné en groise.
- Le chemin qui accède à la métairie de Domont et qui permet d'exploiter env. 42 ha de prés et pâturages mais également env. 30 ha de forêts, est pratiquement impraticable avec un véhicule classique. En raison, des pentes existantes, des détériorations subies ainsi que de la dangerosité de certains tronçons, l'accès à la métairie n'est plus possible en tout temps ou pour tous types de véhicule, ce qui entraîne également des difficultés tant pour l'intervention de véhicules de premier secours que pour l'exploitation agricole et forestière. Du point de vue agricole l'accès à la métairie avec une bétailière est difficile, dangereux et éprouvant pour le bétail (nombreux cahots, risques de blessures). Il est prévu de rendre ce chemin carrossable en posant un enrobé sur la partie la plus raide et en réfectionnant en groise le reste.
- La construction de diverses pistes permettra de desservir les forêts qui ne le sont pas actuellement et d'accéder à la partie supérieure du pâturage.

3. Coût des travaux

Le coût des travaux est basé sur une estimation du bureau d'ingénieur.

Réf AF	A3	Réfection groise-Glorit	345.00	120.00	41 400.00
Réf AF	Déplacement sentier pédestre				5 000.00
Bourgeoisie	A4	Réfection groise	347.00	35.00	12 145.00
Bourgeoisie	A4	Réfection groise	616.00	35.00	21 560.00
Bourgeoisie	P1	Nouvelle piste	83.00	30.00	2 490.00
Bourgeoisie	P2	Nouvelle piste	159.00	30.00	4 770.00
Privés	C1	Goudronnage	719.00	130.00	93 470.00
Privés	C1	Réfection groise	265.00	35.00	9 275.00
Privés	C1	Réfection groise	40.00	35.00	1 400.00
Privés	P3	Nouvelle piste	180.00	25.00	4 500.00
Privés	P4	Nouvelle piste	211.00	25.00	5 275.00
Privés	P5	Nouvelle piste	230.00	25.00	5 750.00
Privés	P10	Nouvelle piste agro-forestière	542.00	25.00	13 550.00
Privés	P01	Elargissement piste	194.00	10.00	1 940.00
Privés	P01	Elargissement piste	97.00	10.00	970.00
Privés	P02	Nettoyage de piste	1 129.00	5.00	5 645.00
Privés	P12	Passage existant	752.00	0.00	0.00
Compensation nature					5 500.00

Sous-total 1					428 710.00
Direction et projet			12.83%		55 000.00
Divers et imprévus			12.79%		54 822.95

Sous-total 2					538 532.95
TVA			7.70%		41 467.05
Total					580 000.00

4. Considérations financières et délai de réalisation

Investissement total selon programme des travaux	CHF 580'000
- dont tronçon A1 (figurant au plan des ouvrages collectifs)	CHF 170'000
- dont tronçons A2 et A3 (figurant au plan des ouvrages collectifs)	CHF 155'000
- dont tronçon A4 et pistes P1, P2 (bourgeoisie de Soulce)	CHF 55'000
- dont tronçons C1, C2 et solde des pistes (privés)	CHF 200'000
Soldes à charge , après déduction des subventions :	
- Fonds d'entretien (tronçons A1 et 50% A2+A3)	CHF 120'000
- Bourgeoisie Soulce (tronçon A4, 50% A2+A3, pistes P1, P2)	CHF 60'000
- Privés (tronçons C1, C2 et solde des pistes)	CHF 95'000

La réalisation des travaux est prévue en 2019.

Les demandes de subventions ont été faites auprès de l'Office de l'environnement et du Service de l'économie rurale.

Un crédit d'investissement fédéral de 100'000.- pourra être octroyé à la commune, remboursable sur 10 ans.

Un crédit de construction de 250'000.- pourra également être octroyé pour la réalisation des travaux.

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 580'000

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

5. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavis favorablement cet objet et invite le Conseil général d'accepter ce crédit de **Fr. 580'000.- TTC.**

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 4 juin 2018

Au nom du conseil communal
Le Président **Le Chancelier**


Jean-Bernard Vallat


Raphaël Messerli